

## CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

POINT N° 50

RAPPORTEUR : J. JP MARTIN

#### **OBJET : Budget annexe des marchés d'approvisionnement - Rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025**

▫ Le rapport ainsi présenté répond aux obligations de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe.

Le vote du budget primitif 2025 étant prévu le 11 février prochain, le délai légal de deux mois sera bien respecté.

▫ Pour mémoire, l'activité des marchés alimentaires exercée par PEMB depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur 3 de nos communes membres, a pris la forme d'**une exploitation en régie directe** plutôt que d'une délégation de service public (DSP) avec un prestataire privé, ce qui supprime les coûts d'intermédiation. Cette activité constitue un service public industriel et commercial (SPIC) et est donc exploitée sous la forme d'un budget annexe relevant de la nomenclature M4, en outre assujéti à la TVA.

▫ En 2025, après le transfert progressif en cours d'année 2024 de cette activité par 3 de nos communes membres (Nogent-sur-Marne au 1<sup>er</sup> janvier, Saint-Mandé au 1<sup>er</sup> mars et Joinville-le-Pont au 1<sup>er</sup> septembre), l'exploitation de ce service public est valorisée au projet de BP 2025 **en année pleine** sur ces 3 communes membres précitées.

En termes d'orientations pour 2025, il a été décidé **une stabilité en matière de redevances d'occupation payées par les commerçants** et nous espérons dégager des excédents d'exploitation significatifs grâce à la gestion de ce service public en régie intercommunale favorisant les mutualisations de certaines charges.

▫ Dans ce cadre, les principales masses financières à ce stade (*données provisoires en montants HT*) composant le projet de BP 2025 du budget annexe des marchés d'approvisionnement se présenteraient ainsi :

- **Les charges réelles d'exploitation 2025** s'établiraient à **1,16 M€**, dont 205 K€ de charges courantes et 955 K€ de charges de personnel.
- **Les recettes réelles d'exploitation 2025** s'élèveraient à **1,53 M€**, composées exclusivement des recettes facturées aux commerçants (droits de place, refacturation de l'électricité, redevance d'animation). Cette estimation de recettes permettrait ainsi de dégager une épargne brute prévisionnelle de 0,37 M€ au projet de BP 2025.
- **Une section d'investissement 2025** équilibrée à hauteur de **0,37 M€** correspondant strictement au montant de cet autofinancement dégagé par la section d'exploitation,

permettant l'inscription de dépenses d'investissement à due concurrence (renouvellements de barnums et bâches etc...).

α Enfin, il convient de préciser que ce projet de BP 2025 ne comprend aucun emprunt.

\*\*\*\*\*

**Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir prendre acte de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires 2025 du budget annexe des marchés d'approvisionnement et de la tenue du débat sur ces orientations budgétaires.**

**Le Rapporteur,**